



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS

REPUBLIQUE FRANCAIS

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 032-253201842-20220303-DOBEAUASS22-DE

DELIBERATION n° EAU 01 03 22
Séance du 3 Mars 2022

CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
BUDGET EAU

Nombre de membres

En exercice : 07
Présents : 07
Représenté : 00
Absents : 00

Date de la convocation

Le 15 février 2022

Date de publication

Le

Le 3 Mars 2022 à 10 heures, les membres du Collège « Eau » siégeant au Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY, Président

Présents : MM Francis DUPOUEY, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Benoît DESENLIS, Jean FALCO, Mme Muriel LARRIEU

Représenté : /

Absents : /

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président indique que le Débat d'Orientation Budgétaire, formalité substantielle sans caractère décisionnel, constitue la phase préparatoire du Budget Primitif 2022.

1. Grands axes d'investissement du budget eau :

Ouvrages de production :

L'opération de raccordement du secteur d'Auch Nord à l'usine de Pléhaut est engagée depuis 2021, pour un montant d'investissement estimé à 7 000 000 euros, avec un financement prévisionnel à hauteur de 55% par l'agence de l'Eau et à hauteur de 7.5% par le Département du Gers. Ce raccordement devrait être opérationnel à la fin du premier semestre 2022.

Les principaux ouvrages de production ont été réalisés à ce jour ; le montant des investissements réalisés par Trigone est de l'ordre de 35 000 000 €.

En 2021, le Comité Syndical a statué sur la mutualisation de l'ensemble des biens de production et a fixé un tarif de production de 0.65 €/m³ produit.

Le réseau de distribution :

Un projet de plan d'investissement pour le renouvellement des réseaux et la remise aux normes des châteaux d'eau a été élaboré et présenté à l'ensemble des communes du secteur de Pléhaut et de Auch Nord, lors des comités territoriaux qui se sont déroulés les 9 et 10 février 2022.

Ce plan a pour but notamment d'apporter une réponse à la problématique CVM sur le secteur de Valence, de prévoir le remplacement des canalisations en amiante-ciment sur le secteur d'Auch Nord et de répondre à des sollicitations de reprises de réseaux lors de projets d'urbanisme ou de travaux de voirie. Ce projet de plan s'inscrit sur une durée de 10 ans, avec un montant annuel d'investissement de l'ordre de 1 000 000 €/an.

Une prospective budgétaire a été présentée portant sur l'impact de ces investissements sur le budget de fonctionnement ainsi que l'équilibre du budget d'investissement. Les différents ratios financiers ont été présentés et débattus.

2. Le budget de fonctionnement :

Il a été débattu sur :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Le coût de production :

Il a été présenté en séance, les coûts de production à l’horizon 2022 et 2023 avec la mise en service de l’ouvrage de raccordement de Auch Nord à l’usine de Pléhaut.

Les perspectives ne tiennent pas compte de l’inflation et notamment de l’augmentation prévisionnelle importante du tarif de l’énergie, prévue lors du renouvellement du marché, soit au 1^{er} janvier 2023. Cette augmentation pourrait être de 30% et augmenter le coût de production de 3 cts/m3 produit.

En 2021, Le comité syndical avait voté un tarif de production unique avec un objectif de 0.65 euros/m3.

- Le coût de distribution:

L’impact du plan de renouvellement des réseaux a été débattu en séance. Les membres de l’Assemblée souhaitent augmenter progressivement le tarif de distribution pour couvrir le financement du programme des travaux envisagés et de mutualiser l’impact sur l’ensemble des secteurs.

- Tarif de l’eau potable – secteur Auch Nord :

Le nouvel investissement de production de raccordement à Pléhaut vient en remplacement de la station existante du Rambert. Le tarif d’eau potable actuel du secteur d’Auch Nord permet de financer cet ouvrage ainsi que les travaux de renouvellement de réseaux pratiqués sur ce secteur de 2019 à 2021 pour un montant de 1 400 000 €.

Après débat, le collège eau propose de retenir une augmentation de 3 cts/m3/an pour financer le nouveau plan de renouvellement de réseaux prévus ci-dessus à partir de 2023.

- Tarif de l’eau potable – secteur Pléhaut (hors commune de Castéra-Verduzan) :

En 2021, le comité syndical avait voté une augmentation de 2 cts/m3/an pour financer la nouvelle station de production du secteur.

Après débat, le collège eau propose de retenir une augmentation de 3 cts/m3/an pour financer le nouveau plan de renouvellement de réseaux prévus ci-dessus à partir de 2023.

- Tarif de l’eau potable –Commune de Castéra-Verduzan :

En 2021, le comité syndical avait voté une augmentation de 1 cts/m3/an pour financer la sécurisation du secteur par la nouvelle station de production de Pléhaut.

Après débat, le collège eau propose de retenir une augmentation de 3 cts/m3/an pour financer le plan de renouvellement de réseaux prévus ci-dessus à partir de 2023.

| | Abonnement HT à compter du 01/01/2022 | Part Variable HT à compter du 01/01/2022 | Part Variable HT à compter du 01/01/ 2023 | Part Variable HT à compter du 01/01/ 2024 | Part Variable HT à compter du 01/01/ 2025 |
|---|---------------------------------------|--|---|---|---|
| Comité Territorial Auch Nord | 81 €HT/an | 1,65 €HT/m3 consommé | 1,68 €HT/m3 consommé | 1,71 €HT/m3 consommé | 1,74 €HT/m3 consommé |
| Comité Territorial Pléhaut (hors Cme de Castéra-Verduzan) | 81 €HT/an | 1.46 €HT/ m3 consommé | 1.51 €HT/ m3 consommé | 1.56 €HT/ m3 consommé | 1.61 €HT/ m3 consommé |
| Commune de Castéra-Verduzan | 81 €HT/an | 1.44 €HT/ m3 consommé | 1.48 €HT/ m3 consommé | 1.52 €HT/ m3 consommé | 1.56 €HT/ m3 consommé |

**Entendu le rapport de Monsieur le Président,
 Le Comité Syndical « Eau »,
 Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents et représentés
 DECIDE**

- De prendre acte de la tenue du Débat d’Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2022

Le Président,
 Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.